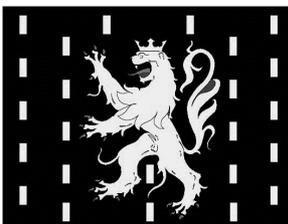


L'ÉCHO DES BOUQUINS

bulletin d'informations municipales

Bulletin N° 27 décembre 2012



SOMMAIRE

Le mot du Maire	P 1
Vœux du maire	P 2
Alambic	P 2
Coup de foudre	P 3
Coup de foudre	P 4
Fontaines	P 5
Fontaines	P 6
Fontaines	P 7
Nids de guêpes	P 7
Nids de guêpes	P 8
Nécrologie	P 8
Banque alimentaire	P 8
Recette	P 8

BREVES

Horaires

d'ouverture de mairie

Lundi : 8 h à 12h15

Jeudi : 8 h00 à 12 h

Internet très haut débit

Le conseil communautaire de Quingey, réuni le 5 novembre 2012, a décidé : de prendre compétence en ce qui concerne : « l'établissement d'infrastructure et réseaux de communication très haut débit » et d'adhérer au syndicat mixte Doubs Très Haut Débit.

OM (CCCQ)

Le marché de collecte des OM arrive à terme le 30/9/12.

Un appel public à la concurrence a été lancé, pour un marché à procédure adaptée de 15 mois (du 1/10/2012 au 31/12/2013). Une seule entreprise a déposé une offre. Le marché est attribué à Willy WETZEL, pour un montant de 194 949,99€ HT (15 mois), soit 155 960€ HT par an

Site internet sur Buffard

Dans le moteur de recherche GOOGLE inscrire : «Buffard »

Le mot du maire



Une fois n'est pas coutume, je commencerai par une citation :

« Les finances publiques doivent être saines,

« le budget doit être équilibré,

« la dette publique doit être réduite,

« l'aide aux pays étrangers doit être diminuée,

« la population doit encore apprendre à travailler au lieu de vivre de l'aide publique »

Ces paroles ont été prononcées par Cicéron en l'an 55 av JC.

Comme quoi la crise que nous connaissons aujourd'hui n'est pas la première. Il y a 2067 ans les Romains ont connu les mêmes difficultés !

Alors, et beaucoup plus sérieusement, en ce début d'année 2013, souhaitons que le monde, l'Europe et la France sortent de cette crise économique, monétaire et sociale qui nous affecte tous, y compris nos collectivités locales.

Faisons confiance et soutenons nos dirigeants, quelle que soit leur appartenance, pour qu'ils trouvent ensemble une issue à cette situation. Car cette crise va bien au-delà des clivages politiques.

En ces temps difficiles, la solidarité doit s'imposer à la division et à l'individualisme.

Mais, revenons à nos préoccupations locales.

En ce début d'année, je présente, aux Bouquins et Bouquines des vœux de bonheur et de prospérité. Je souhaite que chacun d'entre nous retrouve les joies simples de l'amour, de l'amitié et de la solidarité.

Je formule un vœu pour notre village.

Que chacun d'entre nous dépense plus d'énergie à la conciliation qu'à la division.

Savez-vous qu'un sondage IFOP montre que

60% des Français estiment que ce qui les stresse le plus dans la vie est le manque de savoir-vivre et l'agressivité des gens ?

Alors, faisons en sorte que les habitants se rencontrent et que les mots ordinaires de tous les jours retrouvent tout leur sens : bonjour, bonsoir, et surtout ce petit mot de 5 lettres (*non, pas celui-là !*), l'autre, c'est à dire : merci. Si, à cela, nous y ajoutons un sourire, c'est sans coup férir, la clé qui permettra d'ouvrir un échange indispensable à toute vie en société.

Je voudrais aussi souhaiter pleine réussite et exprimer ma reconnaissance et ma gratitude à celles et à ceux qui s'investissent au service de la commune à travers leur engagement professionnel ou bénévole. Je souhaiterais que la population prenne conscience qu'être bénévole n'est pas toujours une sinécure. La motivation d'un bénévole ne doit pas être la reconnaissance, car hélas comme le disait avec beaucoup de sagesse ma chère mère, l'absence de critique est le seul compliment qu'un homme public puisse espérer.

C'est pourquoi j'adresse mes vœux à Jean Robez-Masson qui a en charge notre église, à Guy Courbet facteur et conteur qui avec célérité et rigueur distribue les informations communales, et les remercie.

Également, j'adresse mes vœux et mes remerciements à Justine Paul, notre nouvelle secrétaire qui avec beaucoup d'attention accueille Bouquins et Bouquines et traite avec énergie toutes nos activités de secrétariat. Certains d'entre vous ont pu déjà apprécier ses capacités de travail, son efficacité et, ce qui est un plus incontestable, sa grande discrétion.

Mes vœux et mes remerciements également à Philippe Gautheron, l'employé communal toujours aussi efficace, aux petits soins pour notre commune ainsi que notre fontainier Hu-

Mot du maire (Suite)

bert Baurand qui fut très sollicité cette année avec tous les orages de l'été.

Avant d'écrire avec vous le chapitre de 2013, je vous propose de revenir brièvement sur 2012. Je vous épargnerai une longue liste à la Prévert inutile et fastidieuse.

Après le scrutin présidentiel qui a fortement mobilisé les Français et les élections législatives qui ont donné une nouvelle majorité à l'Assemblée nationale, les élus locaux, dans leur diversité, attendent l'instauration d'un réel pacte de confiance entre l'État et les collectivités territoriales (création d'un Haut Conseil des territoires). Ils attendent aussi la création de l'agence de financement des investissements publics locaux, indispensables pour maintenir et pérenniser la capacité d'équipement des communes et des intercommunalités, et développer des services publics de qualité et de proximité essentiels pour la vie de nos concitoyens. Forte de ses 36 000 adhérents, l'Association des Maires de France entend pleinement jouer son rôle auprès du pouvoir exécutif et de l'ensemble des pouvoirs publics, dans un climat de confiance et de respect mutuel, comme l'a précisé son président national Jacques Pélissard.

D'un point de vue financier et dans le contexte économique actuel, toutes nos actions se feront avec la volonté de ne pas augmenter l'en-

dettement communal. Non pas parce que celui-ci est trop élevé, bien au contraire, mais la période n'est pas très favorable à l'emprunt. Les organismes prêteurs sont de plus en plus rares et donc les taux ont tendance à s'envoler.

Il faudra réduire les dépenses qui ne sont pas indispensables.

L'investissement devra s'inscrire dans le cadre du maintien, voire de la diminution de la dette, mais aussi du maintien des taux d'imposition au niveau actuel, car les temps sont durs pour tout le monde.

Il faudra aussi tenir compte de paramètres que nous ne maîtrisons pas totalement. D'une part la diminution des aides de l'État, de la région et du département et d'autre part l'augmentation du coût de fonctionnement compte tenu du nombre de charges de plus en plus nombreuses qui sont transférées à nos collectivités locales.

Je vous adresse, à tous, petits et grands, mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2013. Que cette nouvelle année soit pleine de joies, de réussites et de chaleur pour vous et vos familles !

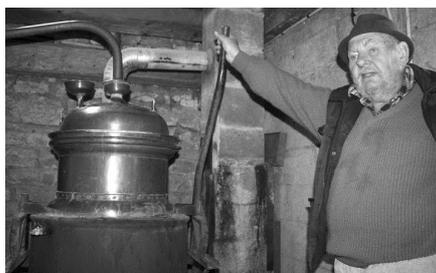
Je vous souhaite tout simplement d'être heureux.

Cordialement

Guy Paillard

Alambic

La Direction Régionale des Douanes et Droits Indirects de FRANCHE-COMTE nous informe. Conformément aux dispositions de l'article 319 du code général des impôts, la période de distillation autorisée dans les quatre départements de Franche-Comté pour la campagne 2012/2013, s'étendra du lundi 1^{er} octobre 2012 au mardi 30 avril 2013. Les distillations sont permises, à l'except-



tion des dimanches et jours fériés, **de 6h à 18h pendant toute la période.** Il est rappelé que conformément à l'article 317 du code général des impôts, le privilège accordé à certains bouilleurs de cru est maintenu, à titre personnel, sans pouvoir le transmettre à d'autres personnes que leur conjoint survivant.

Guy Paillard

Coup de foudre



Maison de madame Martinaux après l'orage du 24 août 2012

Des murs noircis et des poutres carbonisées, voilà à peu près tout ce qu'il reste de la maison de madame Martinaux, maison entièrement détruite par les flammes dans la nuit du jeudi 23 au vendredi 24 août 2012.

Il était environ 1 heure du matin lorsque madame Martinaux qui habite rue de Besançon a été réveillée par des bruits inquiétants : elle s'est alors rendu compte qu'un feu avait pris au niveau du grenier de sa maison. Elle a pu quitter les lieux et donner l'alerte avant d'être prisonnière de l'incendie.

L'origine de l'incendie est attribuée aux importants orages qui se sont déclenchés dans la nuit. La foudre a touché plus particulièrement le secteur nord du village de Buffard : d'autres logements ont été privés d'électricité, car les disjoncteurs ont littéralement brûlé.

Les pompiers d'Arc et Senans, Quingey, Besançon, ont été dépêchés sur les lieux, notamment avec des camions-citernes afin d'apporter l'eau nécessaire pour alimenter les lances. Toutefois, la toiture s'est rapidement embrasée et, à leur arrivée, les soldats du feu n'ont pu éviter que l'ensemble de la construction ne

soit détruit. Le feu a été éteint vers 6 h, mais le travail de déblaiement s'est prolongé une longue partie de la matinée de vendredi. Ce même vendredi, dans la matinée, les pompiers intervenaient dans une maison voisine, chez madame Feyry, pour un départ de feu, suite toujours à l'orage de la nuit précédente, les dégâts furent conséquents. Sur l'ensemble du village, il y eut d'importants dommages : disjoncteurs brûlés, téléphones, internet, éclairage public, appareils domestiques, ruptures des conduites d'eau, etc.

La Foudre, un phénomène naturel et dangereux

On sait depuis longtemps qu'il s'agit d'un phénomène électrique, d'une décharge électrostatique qui se produit dans l'atmosphère par temps d'orage entre deux nuages ou entre un nuage et le sol. Les effets du « coup de foudre » engendrent ainsi de graves dommages aux installations électriques.

Généralement, la foudre cherche le trajet le plus court pour arriver jusqu'au sol. Elle frappe de préférence les endroits saillants de la surface de la terre : proéminences, cimes des arbres, clochers, immeubles et d'une ma-

Orage (suite)

nière générale toutes les pointes métalliques. Je profite de cet espace pour répondre à plusieurs Bouquins qui m'ont sollicité et envoyé des adresses de spécialistes pour envisager une protection du village en cas d'orage. Après consultation de cabinets d'études, les choses ne semblent pas d'une grande simplicité.

COMMENT LA MAÎTRISER LA Foudre

L'invention du paratonnerre revient à Benjamin Franklin qui, au XVIII^e siècle, eut l'idée de fixer au sommet d'un bâtiment une tige métallique reliée à la terre par un fil conducteur qui guidait ainsi jusqu'au sol, à l'endroit voulu et sans le moindre dégât, les décharges électriques de la foudre.

PRINCIPE DU PARATONNERRE A (PDA)

La plupart des Paratonnerres à Dispositif d'Amorçage (PDA) existants ont tendance dans un premier temps à limiter l'effet couronne (effet de pointe naturel dû à la montée en potentiel du champ électrique). En effet, la création d'un champ électrique trop important ralentit la formation du traceur ascendant.

Quand le traceur descendant du nuage orageux s'est suffisamment approché pour que le champ électrique permette enfin librement la circulation des charges, le circuit électrique interne du (PDA) contribue alors à la création des charges et donc, au développement rapide du traceur ascendant qui va rejoindre le traceur descendant pour former l'éclair.

Cette maîtrise de l'effet couronne alliée à l'anticipation d'un traceur ascendant favorise le pouvoir attractif du paratonnerre et donc, augmente son rayon de protection.

Bien entendu, le point le plus vulnérable pour les impacts directs c'est le clocher de notre église. Y installer un paratonnerre suppose de le faire dépasser du coq d'une hauteur de 2m et de le surmonter d'un dispositif d'amorçage (petit cône bardé de quatre à six petites

pointes métalliques).

Ce dispositif, comme toute chose, a ses limites :

- son rayon d'action est de 106 m, ce qui veut dire que ceux qui se trouvent au-delà de cette distance ne sont pas protégés des impacts directs.

- pour protéger les maisons qui se trouvent en dehors de ce périmètre il faudrait installer des antennes d'une hauteur supérieure à la plus

haute des maisons avoisinantes et bien entendu surmonter le paratonnerre de son dispositif d'amorçage.

Qui est prêt à accueillir ce dispositif dans son jardin ?

- de plus, ces paratonnerres attirent les impacts directs et les envoient dans la terre.

Dans le sol la foudre ne se

sublime pas, elle continue son œuvre destructrice en remontant par les prises de terre des maisons se trouvant dans le rayon de protection des 100 m. Ce qui veut dire que chaque propriétaire devrait impérativement s'équiper de parafoudres individuels, efficaces pour protéger les biens de leur maison. Le parafoudre va pomper et envoyer tout à la terre (attention, très bonne terre oblige).

Les parafoudres coûtent cher, mais beaucoup moins que l'appareillage... De plus, il est conseillé de mettre une protection supplémentaire sur des appareils sensibles comme les ordinateurs par exemple... De même avec un paratonnerre on peut être foudroyé, le paratonnerre attire la foudre... sachant que nous avons plus de "chance" de nous faire tuer sur la route que par la foudre !

En outre, les conducteurs de la prise de terre du paratonnerre sont placés au minimum à 3 m de toute canalisation métallique entrant dans le bâtiment.

La prise de terre électrique doit être reliée à la terre paratonnerre et placée dans un regard de visite à l'aide d'un raccord spécial. Ce regard est nécessaire pour la déconnexion du raccord lors de la vérification de l'impédance de terre.

En cas d'incendie

Appeler les pompiers au 18 avant toute chose, puis le maire et ses adjoints.

Après consultation d'un cabinet d'études, la commune envisage la pose d'un paratonnerre sur le local de captage d'eau pour la consommation du village, en bord de Loue. En effet, à l'occasion de cet orage, la foudre a endommagé l'électronique des pompes, cassé la conduite d'eau reliant le captage au château d'eau, ce qui ne fut pas sans inconvénients puisque les pompiers faillirent manquer d'eau communale pour éteindre l'incendie chez madame Martinaux.

Important : Je rappelle qu'à l'occasion d'un départ de feu ou de tout autre sinistre le premier réflexe c'est d'appeler les pompiers au **18** avant toute chose, puis le maire et ses ad-

joint.

Remerciements

Je souhaite remercier les équipes d'intervention des pompiers ainsi que les adjoints Brigitte Pindeler et Gérard Chorvot et Hubert Baurand notre fontainier pour leur soutien efficace.

A cette occasion, durant cette chaude nuit, la commune a offert un casse-croûte aux équipes d'intervention. La commune fera le nécessaire pour faciliter les démarches administratives liées à la reconstruction.

Guy Paillard

Les Fontaines Saint-Hilaire et Fourquette à BUFFARD

Introduction.

Les fontaines-lavoirs de Buffard constituent un patrimoine communal que le Conseil municipal cherche à valoriser, les habitants y étant attachés : fontaines Fourquette, Saint-Hilaire, dont nous connaissons mal l'histoire de leurs constructions. Leur alimentation provient de deux sources qui émergent du karst c'est-à-dire du sous-sol calcaire, à partir d'infiltration des eaux depuis un bassin versant plus ou moins étendu d'altitude plus élevée. Ces sources ont sans doute contribué à l'implantation d'origine du village.

A partir d'archives déposées par les Ponts et Chaussées et la Préfecture, tout en approfondissant la recherche hydrogéologique de ces sources, j'ai écrit un fascicule disponible en mairie, dont voici la synthèse.

Origine de la construction des fontaines-lavoirs

En France, l'essentiel des constructions des lavoirs, abreuvoirs datent de la période entre 1850 et 1914, circonscrite du second empire à la troisième république. Après la terrible épidémie de choléra de 1849, un élan est donné

avec la loi sur l'hygiène et la salubrité publique du 3 février 1851.

A Buffard qui compte environ 500 habitants en 1864, le presbytère est rénové, des travaux réalisés dans l'église, la maison communale renfermant : mairie, laiterie, école est rénovée, un nouveau cimetière est construit, les deux fontaines sont édifiées également.

Durant la période étudiée, de forte centralisation, c'est le Préfet du Doubs qui valide le projet après vérification des documents transmis. Il peut s'appuyer sur l'avis de l'ingénieur des Ponts et chaussées, du géologue Fournier à partir du XX^{ème} siècle, ou d'un membre du conseil départemental d'hygiène pour les aspects techniques.

Construction des fontaines de Buffard :

En 1864, les constructions sont prévues sans réseau d'adduction d'eau. Elles viennent s'installer vers des équipements anciens existants mais devenus non fonctionnels. Les sources ne sont malheureusement pas situées en des lieux élevés, ce qui compliquera le fonctionnement ultérieur des fontaines qui devront toujours nécessiter un entretien et des réparations sous risque de les voir dysfonctionner et de voir disparaître le chant de l'eau

et son usage. Techniquement, si sur le site de la fontaine Fourquette, le lieu de captage peut être abaissé, ce ne sera pas le cas à la fontaine Saint-Hilaire, car l'eau émerge des calcaires, par une diaclase étroite au niveau du sol et à un point bas du village.

Le principe retenu en 1864, qui sera maintenu en 1891 lors de la reconstruction de la fontaine Saint-Hilaire consiste à construire : un bac de prélèvement de l'eau potable, séparé par des pierres de taille d'un abreuvoir pour l'approvisionnement du bétail et d'un lavoir à l'intention des lavandières qui accéderont à celui-ci par une aire pavés avec descente d'un escalier. A l'arrière de la fontaine Fourquette qui présentait deux accès en 1865, il existait un escalier avec des murets, disparu de nos jours, remplacé par une niche.

Les architectes et entrepreneurs :

Les fontaines de Buffard ont été construites par de véritables architectes régionaux.

L'architecte-paysager Victor BAILLY (1810 - 1886) est missionné par la commune de Buffard en 1864, pour proposer les plans, devis, cahier des charges des deux fontaines, il a auparavant été en 1862, le maître d'œuvre de la construction-réhabilitation de la maison communale renfermant école, mairie et laiterie. Il sera également sollicité par la commune pour le plan du cimetière. Cet architecte élève de l'école des Beaux-Arts de Paris est connu pour avoir réalisé d'autres projets de plus grande envergure dans le département.

Extraits de prescriptions de l'architecte :

« ...Tous les matériaux seront de première qualité, sans aucun vice préjudiciable à une bonne et belle construction. Les pierres seront taillées dans les meilleures carrières du pays dont celle de Villars-Saint-Georges. Tous les travaux seront exécutés suivant les règles de l'art qui feront loi pour interpréter

le devis ou pour rappeler les omissions. L'architecte aura le droit de faire recommencer le travail quel que soit son degré d'avancement, lorsqu'il reconnaitra la malfaçon... »

Les deux fontaines ne seront pas couvertes contrairement aux plans prévus. Les femmes lavandières du village se plaindront de cet inconfort, la commune sollicitera de nouveau un architecte pour remédier à cet inconvénient.

L'architecte L.LAVIE de Besançon propose les plans de la couverture de la fontaine Fourquette en 1879 et les travaux complémentaires de réhabilitation aux deux fontaines.

La fontaine Saint-Hilaire trop basse est régulièrement inondée et rendue parfois inaccessible. Aussi, un nouvel architecte est choisi, pour surélever la fontaine tout en récupérant les matériaux nobles et de grande qualité posés en 1865 : pierres taillées, pavés, moulures, douelles, dalles. Neuf charrettes chargées de marnes seront nécessaires pour être déposées afin de remonter le niveau initial.

En 1890, sur demande du maire, le Préfet propose l'architecte Max PAINCHAUX notamment auteur de la réalisation de l'église d'Arc-et-Senans, installé à Besançon qui reprendra les plans de la fontaine Saint-Hilaire telle que l'on peut la voir de nos jours. Une charpente est posée. Les **entrepreneurs** obtiennent les marchés après mise en concurrence, suite à un cahier des charges dressé par l'architecte. Le choix s'effectue sur le rabais le plus important proposé par l'entreprise.

L'entreprise qui construira la toiture et son ossature à la fontaine Fourquette est M. JEANPETIT de Chantrans. C'est l'entreprise DEBOICHET Constant de Saint-Ferjeux (quartier de Besançon) qui obtiendra l'adjudication des travaux en 1890 pour la reconstruction de la fontaine Saint-Hilaire.

Suite et fin de l'usage des fontaines-lavoirs : Après 1902 et l'instauration d'une nouvelle loi d'hygiène, les progrès de la science par PASTEUR pour la microbiologie, MARTEL, FOURNIER pour l'hydrogéologie démontrent la cause de certains maux en liaison avec des pratiques et coutumes ancestrales. Il apparaît alors que les sources d'origine karstique peuvent être contaminées plus facilement que celles des nappes comme par exemple par le dépôt de carcasses animales dans des dolines ou sous le sol, ou les rejets de déjections diverses. Ces pratiques deviennent répréhensibles car elles entraînent des maladies (décrite par PASTEUR) et contaminent les eaux souterraines karstiques (faits prouvés par FOURNIER).

En 1926, devant les résultats médiocres des analyses bactériologiques, le Professeur FOURNIER qui réalisera la carte agronomique de Buffard, émettra l'idée de trouver d'autres sites de captage à Buffard. C'est seulement vers 1962 qu'une nouvelle installation sera mise en place dans la nappe phréatique de la Loue en rive droite, avec création d'un réservoir et d'un réseau de distribution d'eau desservant le village en tous points. Ce site aura l'avantage de pouvoir opérer une filtration naturelle des eaux grâce à la protection de la nappe constituée de sable filtrant et galets fins.



Le monde moderne avec l'arrivée de l'eau potable aux robinets, des machines à laver le linge à partir des années 1960, fera disparaître une forme de vie sociale et des pratiques liées à la présence de l'eau et à son usage. Fort heureusement, les fontaines de Buffard se maintiendront dans le temps pour le plaisir actuellement d'en pouvoir observer les « reliques ».

Conclusion :

Nos fontaines moins somptueuses que l'église, sont de véritables monuments intéressants à conserver et à entretenir. Leur simplicité en l'absence de décor, tout superflu, montre dans leur rusticité avant tout, le rôle utilitaire et pratique que se partageaient autrefois les bêtes et les habitants en ces lieux bien vivants. Construites pour braver le temps, elles sont le symbole et le témoignage du passé, des sources de vie.

La fontaine Saint-Hilaire est un lieu de mémoire historique, socio-culturel voir ethnologique et de forte qualité patrimoniale bien que d'une grande simplicité, de par les choix de matériaux et de la ressource de prélèvement en carrière. Mais aussi car c'est un rare endroit à Buffard duquel est visible l'aspect minéral qui montre un étage de roche élevé de près de dix mètres, d'un âge proche de 155 millions d'années.

Gérard Chorvot

Nids de guêpes : nouvelle procédure

Restons encore un peu en été. Le service départemental d'incendie du Doubs, comme toutes les collectivités, connaît une **situation** financière tendue. Il a donc procédé à un réexamen des missions qu'il réalise afin de consacrer ses ressources aux interventions de son cœur de métier. Depuis mai 2012, le SDIS as-

surera uniquement les missions lorsqu'il existe un risque avéré pour la population.

Cette mesure vise principalement la destruction des nids d'hyménoptères (guêpes et frelons).

(Nids de guêpes, suite)

Le risque est considéré comme avéré lorsque le nid d'hyménoptère se situe dans :

- ⇒ Un établissement accueillant des **enfants** (écoles, jardins d'enfants et crèches, centre de vacances, terrain de jeux)
- ⇒ Un domicile (locaux de vie) ou un établissement accueillant du **public fragilisé** (personnes âgées, invalides, allergiques, malades)
- ⇒ Un établissement recevant du public sous réserve que le nid se situe **dans les locaux accessibles au public.**

Dans toutes les autres situations , le demandeur est invité à utiliser les services d'un

prestataire privé. Si aucun prestataire n'est en mesure de réaliser la mission, ou lorsque le nid requiert des moyens dont seul le DSIS dispose, la mission est réalisée en fonction des disponibilités opérationnelles. Dans ce cas le bénéficiaire est informé qu'il devra participer aux frais engagés. Cette participation est fixée à **75 euros** pour l'année 2012. Lorsque le bénéficiaire a donné son accord, le (CTA) programme la mission.

SDIS : **S**ervice **D**épartemental d'**I**ncendie et de **S**ecours

CTA : **C**entre de **T**raitement des **A**lertes

Guy Paillard

Nécrologie

Monsieur Roland Gaihier : 24 juin 2012
 Madame Esther Guillaud 19 septembre 2012
 Madame Christiane Robez-Masson 18 Octobre 2012
 Madame Guilaine Levieux 2 novembre 2012

Non résidant à plein temps à Buffard

Monsieur Marcel Davadant 12 novembre 2012
 Monsieur Philippe Boudinet 5 décembre 2012

Une fois de plus, merci !

Cette année, à Buffard, la collecte 2012 a rapporté 80 kg de denrées. Merci à tous les généreux donateurs et donatrices.

Communiqué de presse de la Banque alimentaire du 24/11/2012:

Collecte Nationale des Banques Alimentaires 2012 :

Avec l'équivalent de 25 millions de repas, les Français se sont mobilisés pour lutter ensemble contre la précarité.

D'après les premières estimations de terrain les résultats de la Collecte Nationale devraient être sensiblement les mêmes que l'an dernier. Environ 12 500 tonnes de denrées

alimentaires ont été récoltées grâce aux 100 000 bénévoles mobilisés pendant deux jours. Une fois de plus, les Français ont été très nombreux à témoigner leur solidarité envers les personnes les plus démunies. Néanmoins, cet engagement contre la pauvreté ne saurait exonérer les États européens de leur devoir de solidarité. Ces résultats justifient au contraire la nécessité de soutenir une aide alimentaire européenne pour plus de 18 millions de personnes.

Pour la Banque Alimentaire,

Francis Olin

Recette

Palmiers au chocolat

Étalez **250 g de pâte feuilletée** sur un plan de travail fariné pour former un rectangle de 15 x 25 cm environ. Bâdigeonnez-le avec **125 g de chocolat noir** fondu ou de pâte à tartiner.

Roulez la pâte depuis les deux extrémités afin d'obtenir un double boudin,

Placez au réfrigérateur **30 mn** pour raffermir le tout.

Coupez le feuilletage avec un couteau à lame large en tranches de 5 mm d'épaisseur,

Déposez sur une plaque tapissée de papier sulfurisé et enfournez pour **12 min** à 200 °C (th 6/7).

Saupoudrez généreusement de **sucre glace** avant de servir.

Bonne dégustation

Brigitte Pindeler